

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 12 Septembre 2016**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 juillet 2016.

L'an deux-mil seize, le douze septembre,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 septembre 2016

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM HILLAIRET Dominique, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mesdames MASSON Florence, BARREAU Aude, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam, RICHARD Edith, M. CRAIPEAU Fabrice, Madame MORNET Evelyne,.

21h15 : Départ de Mr PATEAU Bruno

Madame CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée a été désigné secrétaire de séance.

Point ajouté à l'ordre du jour : Questions diverses : - Primaire des Républicains
- Commission voirie

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Décisions du Maire : - 20 juillet 2016 : renonciation au droit de préemption parcelle A 1226, Le Lutron, 16 Route d'Aizenay, pour une superficie totale de 1 048 m².

- 21 juillet 2016 : renonciation au droit de préemption parcelle A 1903, 16 Route de la Borderie, Le Lutron, pour une superficie de 1 514 m²

- 26 juillet 2016 : renonciation au droit de préemption parcelle B 1458, 21 Rue des Fiacres, pour une superficie totale de 825 m².

- 7 septembre 2016 : renonciation au droit de préemption parcelles A 2175 et 1141, 18 Rue du Jaunay, pour une superficie totale de 355 m².

- Signature devis d'ATS EUROPE pour le remplacement de la pompe de filtration de la piscine du camping pour un montant de 653.00 € HT

2 – DELIBERATIONS :

DELIB N° 2016.09.01 : PERSONNEL TERRITORIAL – DEFINITION DE RATIO DE PROMOTION

M. Le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire), après avis de la CAP.

Le Conseil Municipal

. Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,

. Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade d'avancement d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

. Vu la saisine du Comité technique paritaire en date du 25 juillet 2016

. Sur la proposition de Monsieur le Maire

Décide, à l'unanimité :

- *De fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.*
- *D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.*
- *Cette délibération annule et remplace la précédente (Delib n°2016.07.03)*

DELIB N° 2016.09.02 : DM n°1 : Budget Camping Les Ouches du Jaunay - Virements de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil que des virements de crédits sont nécessaires afin de faire face à des dépenses imprévues, notamment au niveau de la piscine où du matériel doit être remplacé.

Il propose donc les virements suivants pour faire face à ces dépenses supplémentaires :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	Autres immobilisations corporelles	957.00	
2313	Constructions	- 957.00	
Total section d'investissement		0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Adopte à l'unanimité la proposition du Maire*

DELIB N° 2016.09.03 : PLU : réponse au Procès Verbal d'Enquête publique

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'enquête publique pour la révision n°2 du PLU s'est terminée le 24 août 2016.

Il rappelle également que dans les 8 jours qui suivent, le commissaire enquêteur devait lui remettre un Procès Verbal de synthèse relatant les principaux éléments du registre d'enquête ou des courriers reçus.

Ce document non public a été présenté à Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} adjoint le 30 août 2016, la commune avait ensuite un délai de 15 jours pour répondre aux questions soulevées dans ce document par la population et le commissaire enquêteur. Il s'agit donc aujourd'hui de fournir ces réponses.

Il ressort du PV que de nombreuses personnes sont venues exprimer leur opposition au projet éolien, pour lequel une étude d'un organisme privé est en cours. L'objet premier de cette modification qui consistait à modifier les hauteurs de constructions et la distance de celles-ci par rapport aux voiries n'a quasiment pas été évoqué dans le registre d'enquête. Le commissaire-enquêteur demande par ailleurs des précisions sur les hauteurs proposées dans la modification.

Compte tenu de cette opposition et pour répondre aux questions du commissaire enquêteur, Monsieur le Maire propose :

- De retirer l'objet n°2 de la modification « intégrer l'enjeu du développement des énergies renouvelables dans le droit des sols » et donc de demander la suspension des études sur le projet éolien.
- De demander au commissaire enquêteur concernant les hauteurs de remplacer l'expression « à l'égout du toit » par « au faîtage ».

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal :

- *Par 13 voix pour et 2 voix contre, adopte la proposition de Mr le Maire*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir*

21h15 – Départ de Mr PATEAU Bruno

DELIB N° 2016.09.04 : CIMETIERE : rachat caveau famille Chêneau

Monsieur le Maire informe le Conseil que selon la réglementation, la commune doit disposer d'un caveau provisoire dans son cimetière, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il l'informe également que suite au transfert de sépultures de la famille Chêneau (concession n°228, plan n° K17), un caveau vide est disponible et pourrait faire office de caveau provisoire.

Il présente le courrier de Mme Corbineau, fille de Mr et Mme Chêneau qui propose à la commune de lui vendre le caveau (place double), au prix de 600 €.

Après s'être renseigné sur le prix de réalisation d'un caveau neuf (devis d'un montant de 1 224 €), Mr le Maire propose au Conseil d'accepter la proposition de Mme Corbineau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Accepte la proposition de Mme Corbineau et décide d'acquérir le caveau de la concession n°228, plan n°K17, au prix de 600 €.*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tout document à intervenir*

DELIB N° 2016.09.05 : Implantation local technique FREE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'entreprise CIRCET pour poser une armoire de rue ainsi qu'une chambre L3T sat pour le compte de FREE, Rue de la Salette.
Cette armoire de rue nécessite la confection d'une dalle de 1.50m X 1.50 m. Mr le Maire leur propose un emplacement derrière le local France Telecom, le long du grillage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Accepte la proposition de Mr le Maire*

3 – DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Travaux d'aménagement du bourg : la phase 2 est en cours.
- Parking Rue de la Salette : le remblaiement doit se poursuivre, la commune est en attente de devis pour la récupération des eaux pluviales.
- Station d'épuration : la nouvelle station est en fonctionnement, en phase d'observation pendant un mois. Les travaux devraient se terminer fin septembre 2016.
- Lagune et arrosage du terrain de foot : un courrier doit être envoyé à la police de l'eau concernant le changement de destination de la lagune. Suite aux travaux, difficulté concernant le niveau d'eau et les possibilités de pompage. Une rencontre avec Mr Pechereau a eu lieu pour trouver des solutions.
- Densification Les Blaires : Suite à l'esquisse n°6, la commune est toujours en attente de certaines estimations concernant les réseaux.
- Densification Rue des Jardins : Les propriétaires des jardins de la Rue des Jardins semblent être d'accord pour vendre ensemble leurs terrains, soit à la commune soit à des particuliers. Pour la commune cela représenterait une opportunité pour faire une opération d'ensemble en créant 3 ou 4 lots.
- Local associations : Toujours en attente du notaire pour la signature de l'acte de vente. Dès l'acquisition une réunion sera organisée pour déterminer comment sera utilisé le bâtiment.
- Acquisition d'un délaissé lotissement La Vilnière 2 : Mr le Maire informe le Conseil de la demande de deux propriétaires de la Vilnière 2 pour acquérir une partie de terrain entre le fond de leur parcelle et le chemin communal. Cela représente au total une superficie de 395 m². Le Conseil Municipal, par 10 voix contre et 4 abstentions, ne souhaite pas accéder à cette demande.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Réunion communication : lundi 19 septembre 2016 à 19h00
- Réunion commission finances : jeudi 15 septembre 2016 à 19h00.
- Information courrier pour la primaire des Républicains : le vote est ouvert à toute personne de la commune, les 20 et 27 novembre 2016 à Beaulieu-sous-la-Roche de 8h00 à 18h00.
- Commission voirie : Samedi 22 octobre 2016 à 9h30

Prochaine réunion Mardi 27 Septembre 2016 à 20h
Mardi 18 Octobre 2016 à 20h30

En Mairie le 13 septembre 2016
Le Maire

